

APPEL À CANDIDATURES POUR LE POSTE DE MEMBRE DES COMMISSIONS SPORTIVES

Les élections des membres des Commissions de la Ligue Motocycliste Provence se tiendront le **samedi 25 janvier 2020 à 11h00** au Circuit Paul Ricard - 2760 Route des Hauts du Camp - 83330 LE CASTELLET.

Postes à pourvoir :

- Commission de Vitesse, Course sur route, Rallye routier (5 à 9 membres)
- Commission de Moto Cross (5 à 9 membres)
- Commission d'Enduro et Rallye Tout Terrain (5 à 9 membres)
- Commission de Trial (5 à 9 membres)
- Commission de Moto Ball (5 à 9 membres)
- Commission de Tourisme (5 à 9 membres)

Les candidats devront, conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue :

- être âgés de plus de 18 ans ;
- être licenciés à la FFM ;
- adresser leur candidature à la Ligue au moins quinze jours avant la date fixée pour l'élection, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception **soit avant le 10 janvier 2020 à minuit** le cachet de la poste faisant foi ;
- pour les candidats présentés par les groupements affiliés, joindre à leur candidature une attestation de ceux-ci certifiant qu'ils ont reçu l'investiture du groupement sportif dont ils relèvent. Les candidats qui désirent se présenter à titre individuel et ceux qui ont reçu l'investiture du groupement sportif doivent appartenir à un Groupement Sportif affilié, être à jour de leurs cotisations et titulaires d'une licence fédérale ;

Les candidats ne peuvent être élus qu'au sein d'une seule commission.

Conformément à l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue, le Comité Directeur de la Ligue procède à l'élection des membres des commissions et désigne le Président en son sein.

Les personnes souhaitant se présenter peuvent remplir la candidature jointe et la renvoyer sous les formes requises au secrétariat de la Ligue Motocycliste Provence à l'adresse suivante :

LIGUE MOTOCYCLISTE REGIONALE PROVENCE
Centre Vie de l'Anjoly
98 Boulevard de l'Europe
13127 Vitrolles

ACTE DE CANDIDATURE POUR LES POSTES AU SEIN DES COMMISSIONS SPORTIVES

Selon l'article 6 du règlement intérieur de la Ligue Provence :

ELECTIONS POUR LES COMMISSIONS SPORTIVES SUIVANTES :

- Commission de Vitesse, Course sur route, Rallye routier (5 à 9 membres)
- Commission de Moto Cross (5 à 9 membres)
- Commission d'Enduro et Rallye Tout Terrain (5 à 9 membres)
- Commission de Trial (5 à 9 membres)
- Commission de Moto Ball (5 à 9 membres)
- Commission de Tourisme (5 à 9 membres)

Je soussigné(e) :

Demeurant :

Code Postal : | | Ville :

Licence : | | Club : Dépt : | |

Déclare être candidat(e) au sein de la :

Commission(NOM COMMISSION)

Il vous est rappelé qu'un candidat ne peut se présenter qu'au sein d'une seule commission sportive.

Fait à : le

Attention : Pour être recevable, la candidature doit être adressée par Lettre Recommandée avec demande d'Avis de Réception avant le 10 janvier 2020, le cachet de la poste faisant foi.